

Directeur de publication : Dominique FIALON

Commission communication : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU, Laurie PASTRE, Guy LEMOINE

Le mot du maire



Chères Levadoises, chers Levadois,

Ce 8ème numéro du bulletin municipal s'inscrit dans un calendrier électoral de mi-mandat.

Mon équipe et moi-même poursuivons nos efforts pour changer l'image de notre commune, apporter des améliorations à notre cadre de vie et engager des projets structurants.

Je reviendrai dans ce bulletin sur l'inauguration du pumptrack, en juin 2023 qui concrétise un des premiers projets municipaux. Je tiens à rappeler tous les dossiers engagés ou en passe de l'être au titre desquels la rénovation de la toiture des services techniques, les travaux d'enfouissement des lignes électriques, la création d'un parking privatif à l'entrée nord de la Rue des Ecoles, l'acquisition de parcelles en vue d'améliorer le stationnement Route du Planas, le projet d'installation d'une réserve d'eau au hameau des Terrisses.

Cette année a été aussi consacrée à la mise à plat de la gestion du cimetière (ce sera l'objet du focus), à la conception et à la réalisation du site Internet de la Mairie de Lalevade et à l'approfondissement du projet relatif aux mobilités sur la commune avec une première phase d'expérimentation d'un nouveau sens de circulation Rue des Ecoles, qui n'est que la partie immergée d'un ensemble de travaux d'amélioration à venir. La commune a budgété une ligne « étude » pour en décliner les différentes étapes.

Je constate que l'été a été riche en festivités et en engagement associatif. Nous y reviendrons tout au long de ce bulletin.

Sachez que je reste attentif à tout ce qui peut permettre d'améliorer notre cadre de vie, moi et mon équipe et que nous continuerons à œuvrer au mieux pour le bien-être collectif.

Je profite de ce numéro pour vous inviter à la cérémonie des vœux 2024 le dimanche 14 janvier à partir de 11H00 à la salle polyvalente de Lalevade.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Bonne lecture

Le Maire

Dominique FIALON

Sommaire

- 1- Vie municipale
- 2- Les Chantiers en cours
- 3- Focus : La gestion du cimetière communal
- 4- Manifestations - Vie associative – nos aînés
- 5- Brèves/actualités
- 6- Etat civil
- 7- Nous contacter -numéros utiles
- 8- Annexe : Délibérations du conseil municipal

1- Vie municipale

Inauguration du Pumptrack

L'inauguration du pumptrack, le 3 juin 2023, a été un moment important pour l'équipe municipale. Cette journée a permis de concrétiser l'aboutissement d'un des premiers projets (après les travaux d'isolation thermique de la mairie).

L'inauguration du Pumptrack s'est déroulée en présence d'un public nombreux, jeunes enfants et moins jeunes, de pilotes de BMX, de loueurs et magasins de vélos, trottinettes.

La démonstration par les pilotes du magasin "Le Cycle" et par une vingtaine de pilotes du club de Lavedieu (BMX Riders 07) a été apprécié du public ainsi que les explications de Damien BOUCHIER, président du club.



Dominique FIALON, maire de la Commune, a salué Monsieur AMRANE, président du département, Madame GENEST, vice-présidente du département, Monsieur DARNAUD, sénateur de l'Ardèche, Monsieur BRUN, député de l'Ardèche et conseiller régional, Monsieur LEVERINO, Sous-Préfet de Largentière. Tous ont été remerciés pour

leur présence et leur participation fondamentale dans le financement du projet au titre de l'Etat, de la région, du département.



Monsieur la maire s'est félicité de cet aménagement: "C'est un équipement multigénérationnel avec comme crédo une utilisation pour les personnes de deux à cent deux ans, au moins, cela nous donne de l'espoir. C'était un pari assez osé, nous sommes le deuxième en Ardèche. C'était une sorte de quitte ou double mais devant le succès rencontré, j'ai coutume de dire que c'est triple."



Les participants au projet ont été remerciés :

- Atelier 16 pour les plans,
- E2S Compagny avec Mr Remy ROCHE, pour ce qui est de la conception de l'équipement et du tracé,
- L'entreprise Eurovia (goudronnage de la piste).

Le tour de piste s'est fini autour d'un apéritif où toute la population était cordialement invitée.



Plage surveillée de la Clape : Bienvenue à Benjamin PATRIS

Cet été 2023, c'est Benjamin PATRIS qui a eu en charge la surveillance de baignade de la plage de la Clape. Originaire de Saint Martin de Crau (13), ce jeune homme a 4 saisons à son actif dans la surveillance de sites de baignade. Quand il n'est pas au bord de l'eau, il poursuit une formation STAPS à Avignon. Il aimerait diriger sa carrière professionnelle dans le domaine de la natation et de coaching.



Du côté des Ecoles

Rentrée scolaire 2023-2024

L'école Jules Ferry accueille 65 enfants cette rentrée scolaire :

- 23 en maternelle,
- 24 en CP/CE1/CE2,
- 18 en cours moyen.

L'école Saint Joseph accueille 53 enfants :

- 25 en maternelle,
- 16 en CP CE1,
- 12 en cours moyen.

La matinée de ce 1er septembre a été mise à profit par Dominique FIALON, le maire, Dominique RIEU et Béatrice HILAIRE, adjointes aux écoles pour souhaiter une bonne rentrée aux enseignants et à l'ensemble des professionnels.



De nouveaux équipements à l'école Jules Ferry

L'été 2023 a été employé utilement pour apporter les améliorations nécessaires au fonctionnement de l'école. Un nouveau mobilier a été installé dans la cour de l'école à l'emplacement même de la cuve de Gaz avant le changement de la chaufferie.



... Et le rafraîchissement de la peinture de la salle de motricité.



Prévention routière au profit des écoles Jules Ferry et Saint Joseph

Sélectionné pour la finale départementale de la prévention routière le 16 juin, Emrys Gaudin (Ecole Saint Joseph) a représenté notre commune. Il est arrivé 18ème sur 101 candidats. Félicitations pour cette performance !



Site Internet de la mairie de Lalevade

Il est désormais en ligne. Son objectif est d'informer les citoyens de la commune des informations utiles les concernant et de l'avancée des projets communaux.

Il permet d'accéder au portail famille pour les inscriptions à la cantine et à la garderie, de rechercher comment faire appel au service des encombrants, de trouver les horaires d'ouverture de la mairie. Il a donc une dimension pratique.

Il se veut aussi informatif sur la commune, ses projets, ses services (réservation des salles communales, aide aux démarches administratives).

La volonté est aussi de rendre compte du tissu économique et associatif en listant l'ensemble des entreprises et des associations. Enfin, une partie est consacrée aux aspects divertissement et tourisme.

Il a vocation à toujours s'enrichir. Nous resterons attentifs à toutes vos remarques et suggestions.

Financé par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sa conception (incluant la charte graphique) a fait l'objet d'une subvention de l'Etat français dans le cadre du programme France Relance. Cette subvention a couvert 100% de la dépense.

Ont participé à sa réalisation :

- La société AxiWeb pour la Conception,
- La société ComMouv pour la charte graphique,
- Mathieu DUPONT pour de nombreuses photos,
- La commission Communication animée par Béatrice HILAIRE et Marie Laure DUBREUIL, employée de mairie.

Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.lalevade.fr/>

Il est accessible en tapant les mots clés "Mairie Lalevade" sur votre navigateur ou en cliquant sur le lien Site Web de la page Facebook de la Commune.

Exercice départemental ORSEC

Dans la continuité de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et de la diffusion du DICRIM (document recensant tous les risques majeurs que peut connaître notre territoire et les principaux réflexes pour y faire face), la commune de Lalevade a fait le choix de participer vendredi 2 juin à l'exercice départemental ORSEC "inondation".

Un certain nombre d'élus de la commune de Lalevade et les employés se sont prêtés à la simulation organisée par la Préfecture de l'Ardèche. La Préfecture avait élaboré un scénario météorologique se passant fictivement un 22 juin, correspondant au début de la période estivale avec des conditions hydriques fictives transmis dès le matin à l'ensemble des « joueurs ». Le but était de tester le plan de sauvegarde de la commune et la capacité des élus à s'en saisir pour réagir face à la situation.

Cette même matinée, le dispositif France-Alert a été testé. Ce dispositif d'alerte permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger. La personne est informée des comportements à adopter pour se protéger.

Le dispositif fonctionne en 4 étapes :



<https://www.fr-alert.gouv.fr/>

Une mise en situation très formatrice pour les participants !



Bibliothèque municipale

La Bibliothèque municipale se renouvelle. Elle a acquis de nouveaux livres pour la rentrée pour le plaisir de tous ses lecteurs.



Ouverture :
Tous les mardis de 16H à 18H (15H à 17H l'hiver)
Tous les samedis de 10H à 12H
Gratuité de l'adhésion

Du côté de la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans

<https://www.asv-cdc.fr>

- Le forum des associations s'est déroulé samedi 9 septembre à Montpezat
- Cette année, la soirée jeunes s'est déroulée le 21 octobre à Pont de Labeaume
- C'est sur le territoire de la commune de Lalevade que s'est tenue la première fête des mobilités le samedi 16 septembre à la salle polyvalente (en raison des conditions météo).



2- Chantiers en cours

Apaisement des mobilités : amélioration des entrées Nord et Sud, mise en sens unique de la Rue des Ecoles

Historique du dossier « mobilité » :

Nous avons fortement été interpellés par les habitants sur la question des mobilités notamment durant les réunions de quartier : Vitesse et intensité de la circulation sur la RN 102, place des piétons, des vélos et stationnement sur la rue des écoles (vitesse aussi).

L'état a répondu à notre appel et nous a accordé l'aide de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). L'ANCT a mandaté le cabinet EGIS (entreprise

d'ingénierie française) pour qu'un projet global soit élaboré avec phasage.

Le rapport EGIS a été remis à la municipalité en mars 2023. L'intégralité du rapport est disponible sur le site Internet de la mairie. Depuis lors, les actions suivantes ont été entreprises :

Continuité du dossier « mobilité » :

- 1- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Lors du conseil municipal de juin 2023, la décision a été prise de confier au SDEA (Syndicat Départemental de l'Équipement et de l'Aménagement) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'affiner le projet en terme qualitatif (propositions d'amélioration, aménagement, visuel) et quantitatif (chaque étape sera chiffrée pour que la commune puisse programmer les travaux).

Le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire de :

Aménagement des entrées Nord et Sud sur la RN102

17 782.77 € HT

21 339.33 € TTC

Aménagement de la rue des Ecoles

20 941.30 € HT

25 129.56 € TTC

C'est dans ce contexte que le mercredi 6 septembre 2023, un drone a survolé la rue des écoles et les entrées Sud et Nord de la RN102 afin d'établir un relevé topographique de terrain pour l'étude de ces secteurs.



2- Une phase d'expérimentation d'un nouveau sens de circulation dans la rue des Ecoles

Annoncée lors du dernier bulletin municipal, l'expérimentation d'un nouveau sens de circulation a débuté le 23 octobre 2023 (pour une durée de 6 mois).

Le sens de circulation a été modifiée sur la seule partie sud de la rue des Ecoles alors même que la société EGIS préconisait une mise à sens unique complet. La mise en sens unique complet de la rue des Ecoles n'a pas été retenue pour les raisons suivantes :

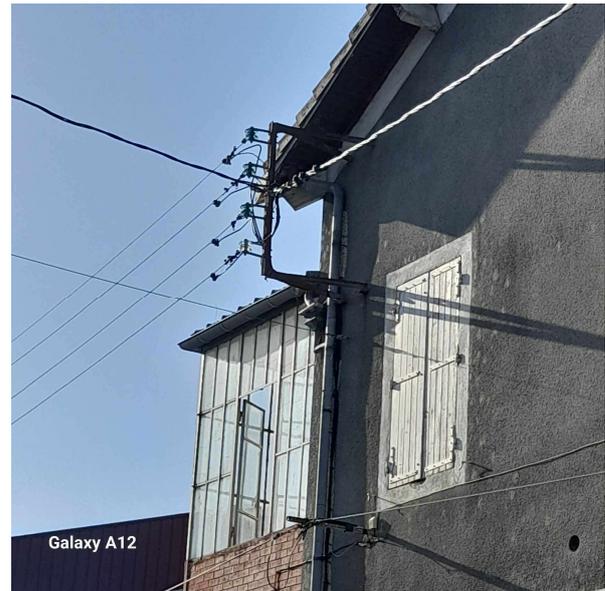
- Priorité a été donnée à la partie de la rue non réhabilitée depuis plus de 40 ans,
- La longueur de la rue concernée aurait induit des coûts importants,
- Le nombre de véhicules/jour est plus faible sur la partie nord que sur la partie sud.

Sur la portion de rue entre l'intersection de la Rue du TOUZET à l'intersection de la Rue de l'EGLISE, les choix suivants ont été faits :

- Mise en sens unique des circulations SUD-NORD.
- Circulation en double sens limitée à 3 secteurs :
 - Du parking du STADE à l'intersection de la rue du STADE,
 - De l'intersection de la rue de la CANE à l'intersection de la rue du 14 JUILLET,
 - De l'intersection de la rue de la MAIRIE à l'intersection de la rue Maurice BONNAURE.
- La sens de circulation a été inversé sur le chemin des POMPIERS.

Cette phase de test devra permettre de valider le plan de circulation ou d'apporter les corrections nécessaires en fonction des retours de la population. Au-delà d'une modification du sens de circulation, c'est l'amélioration des questions relatives à la place des piétons, des vélos et à de l'espace accordé au stationnement qui est posée. Le sens de circulation n'est qu'une première étape dans le projet d'amélioration des mobilités.

A cette heure, nous continuons à recueillir les différents retours qui se font auprès des élus, par courrier et sur le réseau social FB. Un nouveau comptage en décembre apportera des éléments chiffrés supplémentaires.



Le réseau électrique datait des années 1920 selon toute hypothèse. La réalisation des travaux de fiabilisation, de sécurisation et de mise en discrétion s'imposait.

Concrètement, il s'agit de déposer 182 mètres de fils nus ainsi que six poteaux pour une mise en souterrain du réseau électrique, en même temps que l'éclairage public, Orange et la fibre. Au-delà de la sécurisation, de la place devrait être libéré pour les trottoirs.

Modernisation du réseau électrique à l'entrée sud de Lalevade

Depuis septembre 2023, l'ensemble des lignes électriques, du rond-point de l'entrée sud jusqu'à la station-service, est enfoui par la société SOBECA, mandaté par le Syndicat Départemental de l'Energie.



Photo : lundi 9 octobre 2023, visite de M COUDENE, président du SDE07 et M RICAUD, directeur aux côtés de M FIALON, maire, M CHANEAC, adjoint en charge des travaux, Mme HILAIRE, adjointe en charge de la communication et de techniciens de la société SOBECA.

Création de places de parking privatif au hangar de la Paix

Lors du conseil municipal de novembre, Monsieur le maire, D. Fialon, a proposé que l'emplacement du hangar municipal **situé à proximité de la Place de la Paix, détruit** lors d'un incendie en janvier 2022, soit transformé en un parking payant de 6 places.

La création de ce parking privatif de 6 places est présentée premièrement comme devant améliorer le stationnement dans ce quartier qui manque souvent de place comme cela avait été dit lors des réunions de quartier. Deuxièmement, les candidats retenus signeront un contrat de location qui leur garantira une place de stationnement à toute heure de la journée.

Attribution

Le mode d'attribution des places se fera sur candidature, en commission, selon des critères spécifiques liés à la proximité, la domiciliation, la mobilité et la solvabilité des candidats pour une durée de 3 ans. Uniquement destiné au stationnement du locataire dûment assuré, il ne pourra être sous-loué. Il est précisé en conseil que le terrain relevant du domaine privé de la commune et celui-ci étant soumis à d'un droit de passage, la municipalité est contrainte de gérer ces places de parking sous forme d'un contrat de location entre la commune d'une part et une personne privée d'autre part.



Tarif

Les locataires désignés devront s'acquitter d'un loyer annuel de 150 €, revalorisé selon l'indice du coût de la construction. En cas de résiliation du bail par le locataire un préavis de 2 mois est nécessaire. La municipalité pourra le rompre en cas de non-paiement du loyer par exemple.

Du côté des services techniques

Au-delà des traditionnels travaux d'été de tonte et d'entretien des espaces verts, de débroussaillage des pistes (Montée du Blanchon et des Terrisses) qui mobilisent fortement les machines et les hommes, ce semestre aura été marqué par les activités suivantes.

Septembre 2023 - Impasse de la source :

Aménagement du sol au pied du Pont



Et une petite beauté pour les rampes du Pont de l'Impasse de la Source



Octobre 2023 - Carrefour Pont des Issoux - accès Intermarché

Matérialisation au sol du "Cédez le passage "



Juin 2023 -Goudronnage des routes 2023

- Du rond-point de la RN102 jusqu'au Camping Paradis,
- Rue Bonnaure (à partir de la crèche),
- Montée des Terrisses (le bas),
- Le Blanchon (sous l'ADAPEI).



Installation de leds pour l'éclairage de la salle polyvalente

Une économie d'Énergie est escomptée avec une baisse de 6 kwh à 1,2 kwh. L'investissement représente un coût de 6800 euros. Le SDE (syndicat départemental de l'Énergie) participe à hauteur de 50%





3- Focus : La gestion du cimetière communal

S'il est un travail qui passe inaperçu, c'est bien celui relatif à la création et la mise à jour d'un répertoire des sépultures et concessions du cimetière communal. C'est ce recensement général qui a été initié sur une période de 6 mois, ponctué par de très nombreuses visites au cimetière.

Plusieurs raisons ont motivé ce travail :

Les communes ont l'obligation légale de consacrer une certaine superficie pour l'inhumation des personnes décédées. La surmortalité liée à l'épidémie du COVID nous oblige à nous préoccuper de manière prioritaire de cet espace.

Article L2223-2

Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Les communes doivent être capable de tenir un répertoire des sépultures et concessions en vue de leur renouvellement au terme de la durée ou en vue du constat de leur état d'abandon.

Modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 237 (V)

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

La création de ce répertoire a nécessité de :

- Rassembler et trier tout les documents à partir de 1978 jusqu'à aujourd'hui (transport de corps, demande d'ouverture de concession, autorisation de travaux, urnes, terrain commun, etc) et recensement des inhumés.
- Chercher les actes et les titres de recette de chaque concession.
- A partir des documents de transport de corps et de demande d'ouverture de concession, vérifier, rajouter si besoin et mettre le repertoire des inhumés à jour.
- Établir un échéancier pour effectuer la reprise de concessions, en état d'abandon ou arrivées à échéance.



- Mettre les fiches de concession à jour avec pour chacune l'acte d'achat et le titre de recette (concession cinquantenaire ou trentenaire / date de renouvellement).
- Plan du cimetière avec numéro de concession, propriétaire et nature de celle-ci (perpetuelle, cinquantenaire, trentenaire).
- Au cimetière, vérification des inhumés de chaque concession à partir des gravures sur les stèles, mise à jour du fichier et des fiches de concessions.
- Établir le règlement du cimetière.

Ce travail a été finalisé le 19 octobre 2023. Un règlement intérieur a été adopté en conseil municipal. Il est disponible sur le site Internet de la mairie.

Pour finaliser ce point relatif à la gestion du cimetière, nous avons entendu différentes remarques et observations quant à son entretien. Nous essaierons d'apporter une plus grande vigilance et souhaitons que les actions de reprise de concessions abandonnées participent aussi à l'amélioration de cet état général.

4- Vie associative et manifestations

Retour en images sur l'été 2023

Bal et feux d'artifice du 14 juillet

Merci à l'amicale des sapeurs-pompiers pour leur implication dans l'organisation de cette festivité



Vendredi 28 juillet, bal avec EXTRA SONO 07

Merci aux parents de l'Amicale laïque



Samedi 12 août – Swin-RUN

A l'initiative de Promosport santé, la 3eme édition du Swim running s'est déroulée au parc de la Clape avec 3 épreuves au choix :

- Une de swim running en solo
- Une de swim running en duo
- Une épreuve de marche

1 euro par participant sera reversé à La Ligue contre le cancer



Vendredi 25 août : soirée musicale avec Ponpon

Merci au Cross Training pour l'organisation de la buvette



Lundi 28 août - Cinéma sous les Etoiles (offert par la municipalité)

La soirée s'est déroulée à la salle Polyvalente en raison du temps. Le public était nombreux pour visionner "Les choses simples" et profiter du pop corn !



Jeudi 14 septembre : journée de détente organisée par la municipalité au profit des seniors levadois

Au programme :
Visite de la Maison du Mineur classée au répertoire des Monuments historiques.
Repas au restaurant Lou Raïo au col de Pendédis (Cévennes lozériennes)
Une belle journée sous un beau soleil d'été indien



Manifestations et activités associatives

Mercredi 20 septembre : Mise à disposition de la base de loisirs de La Clape au profit de 120 collégiens

Ce regroupement sportif, organisé par l'UNSS, s'inscrit dans le cadre de la journée nationale du sport scolaire. Il concernait 120 collégiens des collèges de Saint-Cirgues-en-Montagne, Montpezat, Vals-les-Bains, Aubenas : Roqua, Jastres et Saint-François d'Assise.

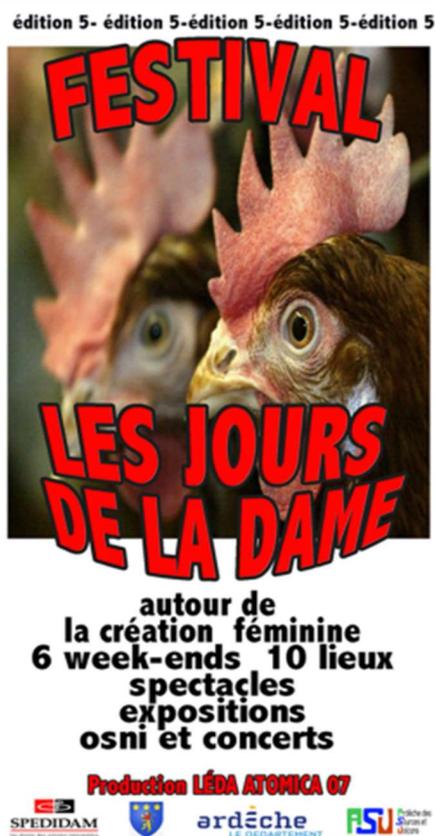
Diverses activités ont pu être pratiquées : VTT, volley-ball, paddle, pétanque, biathlon et tyrolienne, course d'orientation en présence des enseignants d'éducation physique et sportive

La commune est fière de pouvoir faire bénéficier du parc de la Clape pour ce type d'activité !



Festival du jour de la dame

La 5eme édition du festival « Les Jours de la dame » a débuté vendredi 29 septembre et s'est poursuivi jusqu'au samedi 4 novembre. Il s'est ouvert au Nautilus à Lalevade-d'Ardèche avec un spectacle nommé Cabosse, il s'est poursuivi dans plusieurs communes avoisinantes. Saluons le dynamisme de Marie Ange Jannuccillo, initiatrice de ce festival.



26ème Rallye de l'Ardèche - Vendredi 20, samedi 21 & dimanche 22 octobre 2023

Cette 26eme édition a comptabilisé un grand nombre d'équipages engagé. Les parcs d'assistance situés sur les différentes places de la commune ont permis de tous les accueillir dans de bonnes conditions. Le public était aussi au rendez-vous.



Nous renouvelons nos remerciements à Jorge PINTO, élu municipal, pour son investissement dans l'ensemble de l'organisation aux côtés de l'ASA et de la mairie.



Vendredi 13 octobre et samedi 14 octobre 2023 - Opération "Brioche"
Plus de 120 brioches ont pu être vendus à cette occasion au profit des enfants de l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales) pour un montant récolté de 14,60€.



Castagnade du 28 octobre 2023

La municipalité de Lalevade-d'Ardèche a organisé pour la 3^e année consécutive, une castagnade au profit des Levadois, sur la place de l'église. 40 kilos de châtaignes rôties ont été consommés.



Marché de Noël 2023



Restaurant Coucouron 2023



Du côté des associations

Les vagabonds de Lalevade ont fêté leurs 10 ans

Cette année, les vagabonds ont fêté leurs 10 ans au restaurant "Retour aux sources" à Meyras le vendredi 30 juin avec une petite surprise offerte à tous les adhérents pour marquer cette journée.

Ils ont également organisé dans la commune de Lalevade une bourse aux vêtements, jouets et livres en mars, un vide grenier en septembre, une sortie à Coucouron (fromagerie, marché et restaurant) et le marché de Noël de Lalevade qui a eu lieu le samedi 25 et dimanche 26 novembre à la salle de fêtes de Lalevade avec de nombreux exposants à l'intérieur et extérieur.

L'association se réunit le mercredi et le jeudi de 14H00 à 17H00 à la salle de la gare de Lalevade pour des activités artistiques et manuelles ou pour passer un bon moment autour d'un café.

Vide grenier



ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNRPA-club de Lalevade-Prades

Le but de l'association est de rompre l'isolement par des activités conviviales et d'apporter toute l'aide nécessaire pour garantir l'autonomie des personnes âgées dans leur vie quotidienne, dans la réalisation des démarches administratives et de santé.

Les adhérents se réunissent tous les lundis de 14h à 17h à la salle thématique de Lalevade pour des après-midis détente avec jeux de société, belote, activités artistiques (broderie, tricot, peinture...) ou tout simplement pour discuter autour d'un café et cette année ils ont pu apprécier la nouvelle activité "marche douce" tous les jeudis à 14 heures.

Notre association a également organisé dans la commune de Lalevade, un loto le 26 mars, un repas champêtre à la clape le 25 juin, un petit loto suivi d'une rôti de châtaignes entre adhérents le 6 novembre et un repas de fin d'année le 2 décembre.

On est sénior à cinquante ans aujourd'hui et nous accueillons tout le monde, car nous avons besoin de sang neuf et d'idées nouvelles.

Repas à la clape 2023



Les Remue-méninges et l'UNRPA se mobilisent pour le téléthon.

Une vente a été organisée au profit du téléthon lundi 27 novembre et mardi 28 novembre dans la salle du relais thématique. Jacques Vacher, joueur de scrabble, a offert 30 de ses aquarelles pour une tombola où tous les joueurs furent gagnants (5 euros minimum pour un numéro).



LS DANCE Company

L'association de danse LS Dance Company propose des cours de lyrical jazz, street, heels et street girly sur les communes de Lalevade (salle des fêtes), Vals les Bains (gymnase salle de danse) et Montpezat sous Bauzon (gymnase).

LS Dance organise de nombreuses manifestations et démonstrations : lors du calendrier de l'avent à Aubenas, en mai dans le parc de Vals (avec des cours gratuits), lors de la chaussée des géants à Thueyts, avec le spectacle de fin d'année à Vals les Bains le 29 juin 2024.

Pour tous renseignements :

Site Internet :

www.assoldancecompany.fr

LS Dance Company

La Présidente

Eva SIEBERT

06-31-48-66-50

Dissolution du club de gymnastique levadois

Créé le 25 novembre 1985, il a été acté de sa dissolution lors d'une dernière assemblée générale extraordinaire le mardi 10 octobre. Il était difficile de constituer un bureau régulier et de maintenir le club en activité. Une page qui se tourne dans le tissu associatif levadois !

L'Amicale laïque.

Tous les premiers vendredis du mois, l'Amicale laïque propose un gouter convivial devant l'Ecole à 16H30. Le premier gouter organisé le 17 novembre était bien fourni, pour le plaisir des plus petits et des plus grands.

Félicitations au bureau fraîchement élu : Christophe PELLICI, Julie BRIOUDE, Amandine BELIERES, Fanny DEBEURNE.



L'association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph (APEL)

Dimanche 19 novembre, de 10 heures à 17 heures, s'est tenu le marché de Noël organisé au profit des écoliers, en présence du père Noël ! Structures gonflables, atelier de maquillage et

balades à poneys ont agrémenté la journée.



5- Les brèves - actualités

Transports à la demande sur la ligne Aubenas – Thueyts

Une ligne de transport à la demande se déploie du lundi au vendredi entre Aubenas et Thueyts.

Tarif : 1,50€ l'aller / 3€ l'aller-retour par personne.

La réservation est obligatoire
la veille avant 17h
au 04 80 00 70 00

Le service de transport à la demande est déclenché à partir de la réservation d'un minimum de 2 usagers.



6- Etat civil (du 3 mai 2023 au 6 novembre 2023)

NAISSANCES HORS COMMUNE

LAVASTRE Manon le 05/05/2023
BONACCHI Valentin, Michaël, Bruno le 27/07/2023
BASSEMENT Paola le 31/07/2023
LADET Cléa, Lola le 21/09/2023
BAUDE Arthur le 02/10/2023

MARIAGES

RAMBAUD William, Eric, Philippe et
HAMADE Leïla le 24/06/2023
VALETTE Eric Aurélien et CHAREYRE
Sandra Alexandra le 11/08/2023
THIEBAUD Brice JOSEPH Raymond et
PRUVOST Laetitia Elisabeth le 09/09/2023

DECES COMMUNE

BONHOMME Alphonsine, Marie, Louise le 20/06/2023
NACCACHE Bernard Jack Léon le 27/07/2023

DECES HORS COMMUNE

FIALON Odette, Marguerite, Sylvaine le 07/07/2023
MOURGUE Dominique Gilbert le 12/10/2023

Longue vie aux heureux mariés !

RAMBAUD William, Eric, Philippe et
HAMADE Leïla le 24/06/2023



VALETTE Eric Aurélien et CHAREYRE
Sandra Alexandra le 11/08/2023



THIEBAUD Brice JOSEPH Raymond et
PRUVOST Laetitia Elisabeth le 09/09/2023



Naissance de Manon LAVASTRE :
Fille de Guillaume LAVASTRE et Anicia
ANDRIEUX
En photo avec son grand frère, Hugo
LAVASTRE.



Naissance de Paola BASSEMENT : Elle est la fille de Luc BASSEMENT et de Camille BASSEMENT, tous deux domiciliés à Lalevade.



Naissance de Valentin BONACCHI, fils de Adrien BONACCHI et de Salomé BEGUIN. Valentin, est le premier enfant du couple.



7- Nous contacter – numéros utiles

Ramassage des encombrants: Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous rappellera pour vous communiquer la date de la tournée.

Coordonnées mairie Lalevade d’Ardèche	
Tel : 04 75 38 00 51	
accueil@lalevade.fr	
Horaires d’ouverture du secrétariat de mairie	
Lundi et mercredi	8H30 - 12H00
Mardi et Jeudi	13H30 - 17H00
Vendredi	8H30 - 14H00
Site Internet	https://www.lalevade.fr/
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.
Page Facebook	Mairie Lalevade d’Ardèche

RECENSEMENT CITOYEN



Annexes : les comptes rendu des conseils municipaux

Séance du 01 Juin 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le premier Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie ; PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration : PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice ; MASNEUF Nathalie à LE TOQUIN Stéphanie ; LOMEL Cédric à ORIVES Eric

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

Le compte-rendu du conseil en date du 04 Mai 2023 est approuvé à quatorze voix pour 1 retardataire excusé (M MORIN Frédéric)
Arrivé de M MORIN Frédéric après le vote

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Demande de subvention, pour la bâche incendie du hameau des terrisses

Le projet consiste à l'acquisition d'une parcelle cadastré A0416 appartenant à Monsieur CHANSON Patrick et à y poser une bâche de 120 m³ pouvant recevoir l'eau de pluie et ainsi créer une réserve naturelle et d'en permettre l'accès aux services de secours contre les incendies.

Le coût de l'acquisition s'élève à 5 € le mètre carré pour une parcelle de 575 m² soit 2 875 €

Le montant du devis pour la pose de la bâche s'élève à : 22.930.00 € HT.

Le coût total de l'opération se monte donc à 25 805 € HT

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

2. Demande de subvention pour la rénovation du mur de soutènement du canal Fabrias sous le stade

Le projet consiste à renforcer le mur de soutènement du canal de Fabrias, situé sous le stade afin de stopper les fuites et inondations que cela provoque ainsi que le danger que cela représente en périodes hivernales.

Le montant des devis s'élève à : 15 798.00 € HT.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

3. Demande de subvention pour le ragréage du sol et dégoudronnage de la place de la Digue afin de créer un terrain de boules et un verdissement du site

Le projet consiste à un ragréage du sol et un dégoudronnage afin de créer un terrain de boules pour la pratique de la pétanque avec une reconquête paysagère (arbres, arbustes etc...) ainsi qu'un recalibrage des voies pluviales pour éviter le ruissellement des eaux sur le domaine urbain.

Le montant du devis s'élève à : 35 000 € HT.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

FONCIER – TRAVAUX - URBANISME

4. Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées Nord et Sud de la RN102 et de la rue des écoles

Je vous rappelle la réflexion concernant l'aménagement des entrées Nord et Sud de la RN102 ainsi que l'aménagement de la rue des écoles.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des Etudes préliminaires avant-projets.

Le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire de :

Aménagement des entrées Nord et Sud sur la RN102

17 782.77 € HT

21 339.33 € TTC

Aménagement de la rue des Ecoles

20 941.30 € HT
25 129.56 € TTC

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus.

Le maire propose également de valider cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à trois voix contre (M MORIN Frédéric ; M ORIVES Eric pour M LOMEL Cédric et lui-même) et douze voix pour

5. Acquisition parcelles M CHANSON par acte administratif

Monsieur CHANSON Patrick met en vente des parcelles de terrain lui appartenant sur le territoire de la commune de Lalevade d'Ardèche.

Sur la parcelle cadastrée A 0416, la commune a le projet de construire une réserve d'eau pour la défense incendie et propose de procéder à l'acquisition de la parcelle privée cadastrée A 0416 au lieu-dit « les Terrisses » soit une superficie d'environ 575 m² au prix de 5 € le mètre carré.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

6. Acquisition parcelles M et Mme JOBIT par acte administratif

La Commune souhaite acquérir une partie de la parcelle A0571 située rue du Planas appartenant à M et Mme JOBIT Fabrice d'une surface d'environ 110 m² au prix de 60 € le mètre carré.

Sur la parcelle cadastrée A 0571, la commune a le projet de créer quatre à cinq places de stationnement et d'aménager le point de collecte des ordures ménagères, et sécuriser l'habitation contre laquelle les containers sont actuellement entreposés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré vote à onze voix pour et une abstention (M Albin DUMAS)

AFFAIRES GENERALES

7. Adhésion au groupement de commande Assurances avec la CDC

La communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » va lancer une consultation pour ses assurances (responsabilité civile risques annexes, dommages aux biens et risques annexes, protection juridique, flotte véhicules et risques annexes).

Pour ce faire la communauté de communes fait appel au cabinet AFC consultants pour une mission de conseil et assistance à la passation des marchés d'assurance.

Le but étant d'optimiser les contrats tant sur le plan qualitatif que sur le plan économique. Cette proposition a été faite aux communes intéressées de la communauté de communes de se joindre en groupement de commandes à la consultation organisée par la communauté de communes.

Pour les communes, les modalités financières du cabinet AFC consultants sont les suivantes :

- Pour chaque commune membre, un forfait HT de 750.00 €

Un groupement de commandes doit être créé, et je vous propose l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes à intervenir avec la Communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » et les communes intéressées de la communauté de communes.

Le Maire propose également de valider la convention de conseil et assistance à la passation des marchés publics qui sera passée par la communauté de communes avec le cabinet AFC Consultants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à deux voix contre (M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge et M COURT Grégory) et treize voix pour.

8. Convention d'auto surveillance des sites de baignades de 2023 à 2026 avec l'EPTB

Il y a lieu de signer une convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) pour l'autosurveillance des eaux de baignade pour la saison estivale 2023-2024-2025-2026.

L'objet de la convention : mise en œuvre pendant la saison balnéaire de l'auto surveillance des baignades déclarées relevant de la directive 2006/7/CE dite « baignade » et du code de la santé publique.

Pour cette réalisation, l'EPTB, en application des articles 2 et 6 de ses statuts, et la Commune, s'associent au travers de la présente convention afin de mutualiser la mission à l'échelle du bassin versant

Le coût de revient pour la mise en œuvre de l'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade sur la saison 2023 est estimé selon le détail ci-dessous, pour une mise en œuvre pendant 12 semaines :

Autosurveillance site de baignade de la plage de la Clape : 1 prélèvement par quinzaine, soit un coût de 360 euros (TTC).

La participation de la Collectivité Gestionnaire pour l'autosurveillance est versée à l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche au plus tard le 1er juillet.

Interprétation, appui technique et analyses ponctuelles complémentaires (enquêtes pollution, suivis temps de pluie, recherche de cyanobactéries ...) réalisés par l'EPTB sur le site de la plage de la Clape : l'estimation du besoin pour la saison 2023 se chiffre à 1 150 euros (TTC) environ.

Ce montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison.

Les prix (autosurveillance, interprétation, appui technique et analyses ponctuelles complémentaires) seront révisés à chaque début de saison estivale selon la formule décrite dans la convention ci-jointe.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

MOTION

9. Motion contre la fermeture des urgences de l'hôpital d'Aubenas la nuit

Je vous rappelle notre profonde préoccupation concernant les conséquences de la fermeture des urgences de l'hôpital d'Aubenas de 18h30 à 8h30

Cette situation correspond à une régression du service public de santé sur notre territoire qui laisse nombre de patients, avec un retard de prise en charge dans un contexte où il devient

de plus en plus difficile d'avoir accès aux soins, du fait des déserts médicaux, des permanences ne répondant plus aux besoins réels de la population.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Conclusions du référé CADAT
Problème de recrutement de Maître-Nageur Sauveteur

SEANCE DE TRAVAIL

Plan Communal de Sauvegarde (préparation à l'exercice du 02 juin 2023)
M ORIVES Eric et M MORIN Frédéric ont été invités à y assister et ont accepté.

Séance du 06 Juillet 2023

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, PINTO ABRANTES Delphine, ORIVES Éric, MORIN Frédéric, LOMEL Cédric

Absents ayant donné procuration : PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice, LE TOQUIN Stéphanie à PINTO Delphine, VEOL Christophe à PINTO Jorge, MASNEUF Nathalie à FIALON Dominique

Absent : DUMAS Albin en début de séance

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil en date du 01 Juin 2023 est approuvé à quatorze voix pour, un absent excusé (M DUMAS Albin)
Arrivé de M DUMAS Albin après le vote

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2023-06-004 Autorisation à défendre sur un contentieux déterminé devant la cour d'appel de LYON avec le cabinet Territoires Avocats pour l'affaire LEON

Vu l'Ordonnance de clôture d'instruction de la cour administrative d'appel de LYON du 06 avril 2023 relatif à l'affaire Marie-Thérèse RUPPET épouse LEON c/ Ministère de la transition écologique statuant sur la clôture du dossier au 16 juin 2023.

Vu le courrier du 07 juin, nous informant de la possibilité de produire un mémoire en défense Décide de confier au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée

DEC 2023-07-005 Autorisation à défendre sur un contentieux déterminé devant le Tribunal Administratif avec le cabinet Territoires Avocats pour l'affaire du hangar de la paix

Vu le litige nous opposant à Monsieur Noël Pierre CADAT devant le tribunal administratif de LYON et sa demande de référé sur les mêmes points que sa demande portée devant le juge des référés de PRIVAS.

Vu le courrier du 27 juin, nous informant de la possibilité de produire un mémoire en défense
Décide de confier au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée

Arrêté Municipal Individuel 2023-001 du 14/06/2023 :

Arrêté d'attribution à la SARL BOIS MAISONS STRUCTURES (BMS) du marché de travaux pour le désamiantage et la rénovation de la toiture des ateliers municipaux – pour un montant de 106 066.84 € HT.

DELIBERATION

FINANCES

1. Subvention d'équilibre CCAS 2023-2024

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Pour payer la rémunération de l'agent restant à la charge du CCAS suite à la fermeture de l'EHPAD soit la somme de 1 000 € par mois pour 2023 (sur 4 mois).

Remboursement de notre assurance RELYENS de 45% soit un reste à charge pour le CCAS de 55 % par mois.

$(1000 \times 4) - (450 \times 4) = 4000 - 1800 = 2200 \text{ € pour } 2023$

Solde du capital décès de M CAPUANO pour un montant de 862.53 € suivant les conditions mentionnées à l'article D.712-20 du code de la sécurité sociale, qui précise que chaque enfant bénéficiaire du Capital décès reçoit une somme complémentaire de trois centièmes du traitement brut annuel correspondant à la somme de 862.53 €

Afin d'anticiper et de pouvoir payer la rémunération de ce même agent sur l'exercice 2024

Remboursement de notre assurance RELYENS de 45% soit un reste à charge de 55 % par mois.

$(1000 \times 12) - (450 \times 12) = 12\,000 - 5\,400 = 6\,600 \text{ € pour } 2024$

Montant total de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2023 : 3 062.53 €

Montant total de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2024 : 6 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'équilibre arrondis à 3 100 € pour l'exercice 2023 (budget 2023)

Article 2 : d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 6 600 € pour l'exercice 2024 (budget 2024)

Article 3 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

2. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;

Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;

Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général.

Les organismes « satellites » de la commune (CCAS, Caisse des Écoles, etc...) appliqueront également le référentiel M57 à la même date.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;

Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;

L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le conseil municipal de Lalevade d'Ardèche,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable du responsable du SGC d'Aubenas en date du 06/06/2023

ADOpte à l'unanimité, par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir :

Budget communal	Nomenclature développée	Vote par nature avec présentation fonctionnelle
Budget CCAS	Nomenclature développée	Vote par nature avec présentation fonctionnelle

AUTORISE le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FONCIER – TRAVAUX - URBANISME

3. Acquisition de la parcelle A0376 de Monsieur GLEYZE Albert par Actes Administratifs

Monsieur GLEYZE Albert met en vente sa parcelle de terrain lui appartenant sur le territoire de la commune de Lalevade d'Ardèche. Sur la parcelle cadastrée A 0376, la commune a le projet de créer des jardins partagés et propose de procéder à l'acquisition de la parcelle d'une superficie d'environ 475 m² sise au lieu-dit « Le Planas » au prix de 1 € le mètre carré.

Cette cession se fera par acte administratif

La commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, signera les documents relatifs à cette cession.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

FINANCES (suite)

4. Tarif de mise à disposition ponctuelle de la balayeuse avec un agent habilité aux profits des communes voisines

La commune possède une balayeuse

Les communes voisines nous font part de leurs besoins d'interventions ponctuelles et nous sollicitent.

Afin de répondre à ces demandes et de rentabiliser ce véhicule, je vous propose de mettre en place un tarif de mises à dispositions de la balayeuse avec un agent habilité.

Location balayeuse à la journée 510 €

Location balayeuse à l'heure 75 €

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Nomination des conseillers municipaux pour la commission de contrôle chargée de statuer sur les recours administratifs et de vérifier la régularité des listes électorales

Il a été proposé au bureau des élections de la sous-préfecture de Largentière :

3 conseillers municipaux de la liste majoritaire dont :

- M VEOL Christophe

- M COURT Grégory

- Mme JARNIAC – LE TOQUIN Stéphanie

Et 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire dont

- M ORIVES Eric

- M MORIN Frédéric

Prise d'un Arrêté pour valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Séance du 07 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Sept Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, MASNEUF Nathalie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration : PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice, LOMEL Cédric à ORIVES Éric

Absent :

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

Monsieur FIALON Dominique, Maire, ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte-rendu de la séance du 06 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des voix

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2023-09-06 Contrat de Bail avec la CDC Ardèche Sources et Volcans

Contrat de bail avec la CDC Ardèche Sources et Volcans pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction, à compter du 1er septembre 2023, concernant la location de la salle des associations et les locaux de « coup de pouces » au 51 rue des écoles puis 30 et 35 route des Terrisses à Lalevade d'Ardèche, pour un montant de loyer mensuel de 1 000 euros hors charge. Le locataire devra souscrire une offre de contrat d'électricité et d'eau à son nom

FINANCES

N° 1 – CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE DE MATERIEL DIVERS

Par délibération n° 2020-06-01 du 08 juin 2020 (art. 10), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Commune de Lalevade met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site enchères en ligne « Le bon coin ».

Il vous est proposé la vente du matériel figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4 600 euros.

Quantité	Désignation	Marque	Montant Acquisition TTC (en €)	Année	Montant mise à prix TTC (en €)
1	GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS	SDMO 130 KVA	34 306,80	2017	19 500,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

Autorise

La vente du bien ci-dessus référencé, dont le prix excède nominalement 4 600 euros, au prix résultant de la mise en vente.

La sortie du bien du patrimoine de la Commune de Lalevade qui sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.

M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N° 2 – SUBVENTION D'EQUILIBRE CCAS 2023-2024

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Une avance de trésorerie d'un montant de 35 000 € avait été consenti par la MFAD au CCAS, en 2017 et à ce jour le solde de cette dette se monte à la somme de 11 590 €.

Afin de permettre le remboursement de cette somme à la MFAD, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention d'équilibre au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des voix

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'équilibre à 11 590 € pour l'exercice 2023 (budget 2023)

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

N°3 – DECISION MODIFICATIVE N°2023-02

A la demande de la DGFIP, nous devons régulariser des écritures qui sont mal imputés sur des exercices antérieurs pour la somme totale de 19 228 € que nous inscrivons en dépense au 2041582 et en recette au 168758

Nous vendons le groupe électrogène de l'EHPAD pour la somme de 19 500 € que nous inscrivons en recette et nous inscrivons en dépense les subventions d'équilibre que nous avons voté pour la somme de 14 690 au total ensuite nous budgétisons au compte 2111 les projets d'achats de parcelle pour lesquels nous avons déjà délibéré et nous équilibrons avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en négatif.

Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal et se répartit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article Chapitre	Montant	Article Chapitre	Montant
2041582 (041)	19229	021 (021)	-12490
2111 (21)	10010	1322 (13)	3000
		168758 (041)	19229
		024 (024)	19500
Total	29239	Total	29239

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article Chapitre	Montant	Article Chapitre	Montant
023 (023)	-12490	70875 (70)	200
657362 (65)	14690	7588 (75)	2000
Total	2200	Total	2200

Total dépenses	DM	31439	Total Recettes	DM	31439
----------------	----	-------	----------------	----	-------

N°4 – TARIFS DE LOCATION DE MATERIELS MUNICIPAL AUX PARTICULIERS

Face à l'augmentation importante des demandes de locations du matériel municipal, il a été proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de location ainsi qu'une caution pour prévoir les cas de détériorations, perte, vol etc...

Table brasserie et deux bancs	5 euros par jour
Grille d'exposition	5 euros par jour
Caution	100 euros

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix

N°5 – TARIFS DE LOCATION DE BUREAUX ET SALLE DE REUNION A DESTINATION D'ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU D'ENTREPRISES

Face à l'augmentation importante des demandes de locations de bureaux et de salles de réunions, il a été proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de location pour les bureaux se trouvant en rez de sol de la Mairie à destination des associations extérieure et les entreprises

Bureau de 9m2	20 euros par jour
Bureau de 12m2	20 euros par jour
Salle de réunion	30 euros par jour

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix

RESSOURCES HUMAINES

N°6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Considérant le départ en retraite de notre agent d'accueil au 01 décembre 2023 (adjoint principal de 1ère classe) et en vue de son remplacement, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps plein à compter du 1er janvier 2024.

En effet nous avons un agent en contrat aidés (fin de contrat 31 décembre 2023) qui nous donne toute satisfactions depuis le 1er janvier 2023 et qui est formé par notre agent, nous désirons nommer cet agent au 1er janvier 2024 en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale.

Cette délibération a été adopté à l'unanimité des voix.

AFFAIRES GENERALES

N°7 – ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Le conseil Municipal souhaite remettre à la prochaine séance le vote du règlement car ils veulent le simplifier

MOTION

N°8 – MOTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Pour montrer leur soutien à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Ardèche, le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Le chantier de rénovation énergétique de la salle des fêtes consiste à remplacer les luminaires par des leds moins énergivores
- La réfection du pont de l'impasse de la Source est en cours
- Un relevé topographique de la RN102 et de la rue des écoles a été réalisé en drone, par la société NALDEO
- Rentrée scolaire 2023, 57 élèves inscrits à l'école publique et 53 élèves inscrits à l'école privée
- Participation des deux écoles à la bibliothèque communale
- Participation au forum des associations organisé par la CDC
- La journée des mobilités aura lieu le 16 septembre 2023 à la Clape
- L'opération brioches (200 commandés) au bénéfice de l'ADAPEI, se déroulera les 6 et 7 octobre prochain
- La séance de cinéma a accueilli 90 personnes
- Le voyage des aînés aura lieu le 14 septembre 2023, visite de la maison du mineur à la Grand'Combe puis départ pour le col de Pendedis

Séance du 05 Octobre 2023

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, DUMAS Albin, LE TOQUIN Stéphanie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, MORIN Frédéric, LOMEL Cédric

Absents ayant donné procuration : HILAIRE Béatrice à RIEU Dominique, COURT Grégory à CHANEAC Damien, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge à PINTO ABRANTES Delphine, MASNEUF Nathalie à FIALON Dominique, ORIVES Éric à MAURIN Frédéric

Absents : PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 07 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION

FINANCES

N° 1 – CONVENTION DE PRESTATION ARCHIVES AVEC LE CENTRE DE GESTION

En 2022 les travaux d'archivages ont commencé et donne toutes satisfactions mais ces travaux ne sont pas terminés et une intervention supplémentaire est nécessaire afin de terminer cet archivage.

Le centre de gestion est venu constater, le volume de travail restant

Le coût proposé par le centre de gestion est de 20.00 euros de l'heure, soit 140.00 euros pour une journée de 7 heures de travail, pour une durée de onze jours, soit un total de 1 620.00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur Le Maire a signé la convention avec le centre de gestion

N° 2 – DECISION MODIFICATIVE N°2023-3

Suite à des régularisations d'erreurs antérieures, l'augmentation du point d'indice et du SMIC, les normes réglementaires d'avancement etc ...Le chapitre des payes n'est pas suffisamment abondé.

Une décision modificative est donc proposée pour rétablir cette situation

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE GENERALES

N°3 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

Monsieur Albin DUMAS nous a fait part de son intention de démissionner de son poste de 4eme adjoint et s'est expliqué devant les conseillers municipaux.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint.

Considérant la candidature de Monsieur Christophe VEOL au poste de 4eme adjoint

Il est procédé au vote

Résultat du 1er tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14 (Quatorze)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) :

Nombre de bulletins blancs : 1 (Un)

Nombre de suffrages exprimés (a-b) : 14 (Quatorze)

Majorité absolue : 13 (Treize)

NOM Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
VEOL Christophe		13

Monsieur VEOL Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur DUMAS Albin est nommé conseiller municipal

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix.

N°4 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux différents mouvements dans l'équipe municipale et la création de nouvelles commissions il est nécessaire de mettre à jour le tableau des commissions communales

Commissions	Responsable	Membres
Finances budget	D RIEU	D CHANÉAC- B HILAIRE-A DUMAS-G COURT- C VÉOL- S LE TOQUIN
Urbanisme Environnement Transition Ecologique	C VÉOL	D RIEU-A DUMAS-D CHANÉAC
Travaux bâtiments Cimetières	D CHANÉAC	C VÉOL-G COURT-R LEXPERT-D PINTO
Voirie	G COURT	C VÉOL-R LEXPERT-D PINTO-N MASNEUF- E ORIVES-F MORIN
Sport Jeunesse Associations culture	S LE TOQUIN	D PINTO-J PINTO-S NOUVET-JP METIFIOT- A DUMAS-D RIEU
Affaires sociales Personnes Agées	A DUMAS	D RIEU-J CHARRE-N MASNEUF-S NOUVET- S LE TOQUIN
Affaires Scolaires et Périscolaires	D RIEU- B HILAIRE	G COURT-S NOUVET-S LE TOQUIN
Communication	B HILAIRE	G LEMOINE-L PASTRÉ-D RIEU
Ressources humaines et Administration générale cérémonies	D FIALON	D RIEU-D CHANÉAC-B HILAIRE
Activités économiques Artisans et commerçants Tourisme	G COURT	A DUMAS-N MASNEUF-G LEMOINE-JP METIFIOT- L PASTRÉ-J PINTO
Plan Communal de Sauvegarde	D CHANÉAC	G COURT- A DUMAS- B HILAIRE – C VEOL

Contrôle des listes électorales	C VEOL	G COURT- S LE TOQUIN – C VEOL – E ORIVES – F MORIN
CCAS	A DUMAS	D RIEU-N MASNEUF-S LE TOQUIN - A DHAINAUT – I GAUDIN – I MORTIER – S NOUVET
Commission Communale des Impôts Direct (CCID)	D FIALON	C BUGNAZET - J PLANCHET - C PELLICI - C PLENAT - G LEMOINE - S NOUVET -D CHANEAC - G COURT - A DUMAS - N MASNEUF - D RIEU - C VEOL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité

N°5 – ADOPTION DU REGLEMENT CIMETIERE

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Opération brioches au bénéfice de l'ADAPEI se déroulera les 13 et 14 octobre 2023
- Elections Européennes le 09 juin 2024
- Vœux de l'équipe municipale et du Maire à la population le 14 janvier 2024
- RN102 et Route des Ecoles, les études seront rendues fin novembre 2023
- Changement du sens de circulation, rue des écoles à partir du 23 octobre 2023 pour une période d'essai de six mois
- Mise en place de panneaux de signalisation et distribution de documents d'informations aux Levadois.
- La castagnade se déroulera le 28 octobre 2023
- Plan Communal de Sauvegarde l'application « Fr Alert, » Système d'alerte de la sécurité civile sur téléphone mobile qui borne aux alentours des risques majeurs.
- Les hôtels de plein air (campings) devraient être raccordé au système.
- Un exercice du PCS sera mené chaque année (donc courant 2024 pour le prochain)

Séance du 02 novembre 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le Deux Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric,

Absents ayant donné procuration : RIEU Dominique à FIALON Dominique ; MASNEUF Nathalie à LE TOQUIN Stéphanie, MORIN Frédéric à ORIVES Eric

Absents : PASTRE Laurie, LOMEL Cédric

Secrétaire de séance : Mme Béatrice HILAIRE

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 05 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION

FINANCES

N° 1 – CREATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS PAYANTS SUR LE PARKING DE LA PAIX (DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire propose que le site du hangar de la paix (parcelle A2138), domaine privé de la commune, détruit par un incendie criminel en janvier 2022 fasse l'objet d'un réaménagement afin de créer des places de stationnements payantes au nombre de 6 (six) et que le tarif du loyer soit fixé.

Qu'il soit institué un loyer pour ces emplacements de stationnements, matérialisés et numérotés au sol du parking de la Paix au prix annuel de 150 € (Cent Cinquante Euros).

Le loyer sera revalorisé une fois par an selon l'indice du coût de la construction du 3eme trimestre de l'année précédente

Les titulaires des emplacements seront tenus de s'acquitter d'avance, au plus tard le 31 janvier de l'année en cours, du loyer des emplacements de stationnements à réception du titre de recette émis à leur encontre.

Précise que les modalités d'attributions des places de stationnements se feront en commission d'adjoints, selon plusieurs critères d'appréciation, comme la proximité, la domiciliation (notamment les capacités de stationnement du candidat), la mobilité et la solvabilité des candidats comme précisé sur le règlement.

Chaque emplacement sera réservé pour l'usage exclusif du stationnement du ou des véhicules du locataire. La sous location n'est pas autorisée.

Chaque emplacement fera l'objet de la signature d'un bail valable 3 ans, période à l'issue de laquelle d'autres candidatures éventuelles seront étudiées.

Cette activité est soumise au régime déclaratif de la TVA, tant pour les dépenses que pour les recettes mais selon l'article 293 b du code général des impôts, la commune peut bénéficier de la « franchise en base » si le chiffre d'affaires est inférieur à 32 900 € HT et souhaite l'utiliser.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions (M ORIVES Eric pour lui-même et pour M MORIN Frédéric)

Autorise le Maire à signer les baux de location pour ces emplacements aux titulaires désignés en commission d'attribution

N° 2 – DECISION MODIFICATIVE N°2023-3

Les sommes inscrites au Budget Primitif sur le compte 2041582 bâtiments et installations chapitre 204 doivent être basculées sur le compte 238 Avances versées sur comm. Immo chapitre 23 afin de permettre la mise en paiement des demandes d'avances du SDE

Une décision modificative est donc proposée pour rétablir cette situation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°3 – ACCEPTATION DE L'OFFRE AVANT PROJET SOMMAIRE DU SDE07

Cet Avant-projet définit les modalités administratives, techniques et financières et à intervenir avec le SDE 07, en qualité de maître d'ouvrage unique dans le cadre des travaux fiabilisation du réseau électrique et de télécommunication, réalisé en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public, sur le poste HOSTE DU FAU de l'entrée sud de la rue des écoles jusqu'à la rue du Touzet.

Le montant prévisionnel du projet du poste se monte à **177 609.82 € HT pour 2024**

Fiabilisation réseau électrique :	133 033.33 € HT
Fiabilisation d'éclairage public	11 972.90 € HT
Infrastructure réseau de Télécommunication	32 603.59 € HT

Le montant prévisionnel de participation communale pour ce projet se monte à **45 110.76 € pour 2024**

Fiabilisation réseau électrique :	pas de participation communale
Fiabilisation d'éclairage public 50 % du HT	5 986.45 € HT
Infrastructure réseau de Télécommunication 100 % TTC	39 124.31 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil, vote à l'unanimité

DECIDE,

D'accepter les termes de cet avant-projet pour les travaux de fiabilisation du réseau électrique et de télécommunication, sur le poste HOSTE DU FAU de l'entrée sud de la rue des écoles jusqu'à la rue du Touzet.

- D'autoriser le Maire à signer l'avant-projet avec le SDE 07.

AFFAIRES GENERALES

N°4 – ADOPTION DU REGLEMENT DU « PARKING DE LAPAIX »

Suite à la création du parking de la paix où des places privatives sont matérialisées au sol et numérotées, il convient d'établir un règlement afin de déterminer quelques règles de bonne conduite

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 2 abstentions (Eric ORIVES pour lui-même et pour Frédéric MORIN)

- **D'APPROUVER** le règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération

ANNEXE : REGLEMENT DU PARKING DE LA PAIX DE LALEVADE D'ARDÈCHE

Le parking de la paix est composé de six emplacements de stationnement matérialisés au sol. L'emplacement est livré par la commune avec un dispositif de fermeture individuel. (Cadenas à la charge du locataire de l'emplacement).

Il appartient au locataire de conserver ce dispositif de fermeture individuel en bon état de fonctionnement et de le remplacer si besoin.

ATTRIBUTION

Le mode d'attribution des places se fera sur candidature, en commission d'adjoints, selon des critères spécifiques liés à la proximité, la domiciliation (notamment les capacités de stationnement du candidat), la mobilité et la solvabilité des candidats.

Un contrat de bail sera établi pour chaque emplacement pour une durée de trois ans.

Chaque emplacement sera réservé pour l'usage exclusif du stationnement des véhicules du locataire d'une longueur ne pouvant dépasser 5 mètres de long. (hors camping-car)

La sous-location n'est pas autorisée.

Les titulaires devront présenter une attestation d'assurance à jour.

PRIX

Les titulaires ainsi désignés devront s'acquitter d'un loyer de stationnement annuel de 150 €uros (Cent cinquante).

Le loyer sera revalorisé une fois par an selon l'indice du coût de la construction du 3eme trimestre de l'année précédente.

Les usagers des emplacements seront tenus de s'acquitter d'avance, au plus tard le 31 janvier de l'année en cours, du loyer des emplacements de stationnement à réception du titre de recette émis à leur encontre.

RENOUVELLEMENT

Le droit de stationnement sera renouvelé tous les trois ans en commission d'attribution ou au départ des locataires.

ACCES

La circulation dans le croisement des voies desservant les emplacements de stationnement est soumise au code de la route.

RESILIATION

La renonciation au droit de stationnement devra faire l'objet d'un préavis de deux mois à l'initiative du titulaire ou de la commune. Le bail sera résilié unilatéralement par la commune au premier défaut de paiement.

N°5 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION (annule et remplace la DEL 2023-10-03)

Monsieur Albin DUMAS nous a fait part de son intention de démissionner de son poste de 4eme adjoint et s'est expliqué devant les conseillers municipaux.

Vu l'accord de Madame Patricia VALMA, sous-préfète de l'Ardèche, qui par courrier accepte la démission de Monsieur Albin DUMAS

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint.

Considérant la candidature de Monsieur Christophe VEOL au poste de 4eme adjoint

Il est procédé au vote

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13 (Treize)
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- c) Nombre de bulletins blancs : 1 (Un)
- d) Nombre de suffrages exprimés (a-b) : 13 (Treize)
- e) Majorité absolue : 07 (Sept)

NOM Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
VEOL Christophe	Douze	12

Monsieur VEOL Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur DUMAS Albin est nommé conseiller municipal au rang qu'occupait Monsieur VEOL Christophe

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix.

QUESTIONS DIVERSES :

- Récapitulatif sur les travaux du dossier cimetière qui a demandé beaucoup de travail
- La requête de M CADAT Noël a été rejetée
-

Prochain conseil municipal : jeudi 07 décembre 2023